

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 09/04/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 09/05/18
Affichage le : 01/06/18
Transmission préfecture le : 29/05/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180518-lmc1103194-DE-1-1
Du : 29/05/18
Délibération exécutoire le : 01/06/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 mai 2018

POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
AVENANT 2018 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT GIP ACTIVITY'

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CATHERINE ARENOU ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la délibération du Conseil Général n°2014-CG-4-4701.1 en date du 18 décembre 2014 portant création d'un groupement d'intérêt public (GIP) agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017174-0005 du 23 juin 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant que le Département souhaite accorder sa participation au titre de l'année 2018 destinée à la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion ainsi qu'au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant 2018 à la convention partenariale intervenue entre le Département des Yvelines et le GIP Activity', agence d'insertion des Yvelines, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer ledit avenant annexé à la présente délibération.

Attribue au GIP une dotation de 7,7 millions d'euros, qui se compose de :

- Une dotation pour le fonctionnement de l'agence à hauteur de 1,4M€ qui sera versée à la signature du présent avenant
- S'agissant des actions validées par le Département avec le GIP Activit'Y, une seconde dotation est prévue à hauteur de 6,3 M€ au total, qui sera versée en trois temps, au regard de la mise en œuvre des opérations :
 - o 1er appel au 1er semestre de l'année 2018 (avec au minimum 3,3 M€ correspondant aux versements à l'ASP dans le cadre du dispositif de soutien aux contrats aidés).
 - o 2^{ème} appel au 3^{ème} trimestre,
 - o et le dernier avant la fin de l'exercice comptable.

Précise que le GIP est également en charge de la gestion de l'Aide Individuelle pour le Retour à l'Emploi (AIRE) pour le compte du Département

Dit que les dotations seront imputées sur le chapitre 65, article 65737 et sur le chapitre 65, article 65737 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 mai 2018

AVENANT 2018 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT GIP ACTIVITY'

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Laurent Brosse, Bertrand Coquard, Didier Jouy, Michel Laugier, Guy Muller, Yves Vandewalle.